

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, présente le rapport qui suit:

Le MARDI 26 septembre 1961.

Le comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-128, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation», présente le rapport suivant:

Votre Comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en langue anglaise et 200 exemplaires en langue française de ses délibérations à l'égard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

SALTER A. HAYDEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P., que le rapport soit maintenant adopté.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Hayden, du comité permanent des Banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-128, intitulé: «Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat, sans modification.

Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Hnatyshyn propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) que le bill soit maintenant lu une troisième fois.

Après débat, et—

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Le bill est alors lu la troisième fois.

Étant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue par l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans modification.

L'honorable sénateur Cameron, du comité permanent sur l'Administration du service civil, présente le rapport qui suit.

Le MARDI 26 septembre 1961.

Le comité permanent sur l'Administration du service civil, auquel a été déféré le Bill C-71, intitulé: «Loi concernant le service civil du Canada», présente le rapport suivant: